




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-629**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc174565-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : AIDES ACCORDEES AUX UNIONS LOCALES ET AUX ORGANISATIONS SYNDICALES
-SECTION MUNICIPALE- RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

Le. 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
 Direction des Relations avec les
 Associations

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 7.5
 Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : AIDES ACCORDEES AUX UNIONS LOCALES ET AUX ORGANISATIONS SYNDICALES -SECTION MUNICIPALE- RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville apporte, chaque année son soutien aux Unions Locales qui mettent en place, au niveau communal, des actions d'information et de soutien en direction des salariés et des retraités. En 2015, le montant alloué aux organismes ayant déposés une demande d'aide au fonctionnement sera de 2 000 €, par organisme.

Concernant les organisations syndicales-section municipale, lors du CTP en date du 4 décembre 2013, il a été acté que le montant des primes d'assurance des locaux mis à disposition des organisations syndicales (section municipale) serait pris en charge par la Ville sur présentation de l'attestation de paiement afférente à la prime d'assurance.

Les tableaux, ci-après, comportent des renseignements sur les organismes et le montant global des subventions proposées pour l'exercice 2015.

Sachant que ces attributions ont été validées le 17 novembre 2015, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

-**ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **6 000 €** aux Unions Locales des Syndicats dont la liste figure sur le tableau 1, ci-après.

-**ATTRIBUER** des participations pour un montant de **837.47 €** pour frais de remboursement des primes d'assurance des locaux mis à disposition par la Ville aux Organisations Syndicales -section municipale- dont la liste figure sur le tableau 2, ci-après.

-**DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9290-6574-1751-2446 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-629 - AIDES ACCORDEES AUX UNIONS LOCALES ET AUX ORGANISATIONS
SYNDICALES -SECTION MUNICIPALE- RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT
DE LA VIE ASSOCIATIVE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 41
Contre	: 2

Ont voté contre
Raoul BOYER Josyane SOLARI

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Tableau 1

N° TIERS	ORGANISMES	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT
11645	CFDT UNION LOCALE	2 000 €
11650	CFE-CGC UNION LOCALE	2 000 €
11649	FO UNION LOCALE	2 000 €
TOTAL		6 000 €

Tableau 2

N° TIERS	ORGANISMES	PRISES EN CHARGE DES PRIMES D'ASSURANCE DES LOCAUX
15144	CGT SECTION MUNICIPALE	130.37 € période 1/04/2015 au 31/03/2016
18989	FO SECTION MUNICIPALE	216,02 € période 1/04/2015 au 31/03/2016
65586	FEDERATION AUTONOME DEPARTEM. DE LA POLICE MUNICIPALE (FADPM-FAFPT)	130.37 € période 1/04/2015 au 31/03/2016
93317	UNSA VILLE D'AIX SECTION MUNICIPALE	360,71 € période 9/10/2014 au 30/09/2015
TOTAL		837.47 €